



FICHE DE PREINSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

A compléter et adresser par mail

Contact : Sophie VILLENEUVE - 06 93 91 47 07- clients@creche-and-go.fr

	Parent Salarié SRIAS	Conjoint
Nom		
Prénom		
Employeur		
Profession		
Lieu de travail		
Adresse domicile		
Téléphone		
Mail		
Numéro CAF		

	Enfant 1	Enfant 2
Nom		
Prénom		
Date de naissance ¹		
Sexe		
Crèche(s) retenue(s) ²		
Date d'entrée souhaitée		
Jours d'accueil souhaités		

¹ Ou mois de naissance prévu si l'enfant n'est pas encore né

² Voir la fiche de présentation de nos établissements ou sur le site internet : www.creche-and-go.fr



Éléments nécessaires pour la commission d'attribution

CRITERES RESSOURCES / SITUATION PROFESSIONNELLE	
Revenus selon le quotient familial ?	<input type="checkbox"/> QF supérieur à 1000 <input type="checkbox"/> QF inférieur à 1000 <input type="checkbox"/> QF inférieur à 800 <input type="checkbox"/> QF inférieur à 650 <input type="checkbox"/> QF inférieur à 500
Avez-vous été dans le cadre d'une mutation professionnelle au cours des 6 derniers mois ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CRITERES DE STRUCTURE FAMILIALE	
Votre famille est-elle déclarée comme une famille monoparentale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre famille compte combien d'enfants à charge ? (Dans la limite de 25 points)	<input type="checkbox"/> 1 enfant <input type="checkbox"/> 2 enfants <input type="checkbox"/> 3 enfants <input type="checkbox"/> 4 enfants <input type="checkbox"/> 5 enfants et plus
La préinscription concerne-t-elle une naissance multiple ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre famille a-t-elle un des deux parents, un frère ou une sœur en situation de handicap ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre famille peut-elle être considérée comme « célibataire géographique » (c'est-à-dire que votre conjoint est en incapacité géographique d'aider à la garde des enfants en cas de difficulté) <u>Si oui :</u>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
MODE DE GARDE : BESOINS ET CONTRAINTES	
Un frère ou une sœur est-il déjà inscrit dans la structure demandée ou une demande pour plusieurs enfants est-elle souhaitée ? (Hors jumeaux)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La demande d'inscription concerne-t-elle un enfant en situation de handicap ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La demande d'inscription fait-elle suite à la perte subite du mode de garde ? <u>Si oui :</u>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Les demandes des familles en situation d'urgence faisant l'objet d'un accompagnement social seront traitées en priorité.



Liste des pièces à joindre

Pour toutes les familles :

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire avec votre code ministériel
- ✓ Une attestation de droit ouvert à la CAF avec votre quotient familial
- ✓ Avis d'imposition 2021 sur revenus 2020 du foyer

Selon votre situation :

- ✓ Un arrêté de mutation
- ✓ Attestation MDPH enfant ou parent / ou un certificat médical
- ✓ Tout document relatif au critère sélectionné

Certifié exact (des justificatifs seront demandés) :

Nom du parent :

Date:

Signature :



Fiche explicative des critères d'attribution

La SRIAS accompagne ses agents parents pour trouver une place d'accueil en crèche pour leurs enfants. Jusqu'à 43 berceaux peuvent ainsi être réservés pour l'année 2022 - 2023 dans le réseau Crèche and Go pour les enfants des agents du SRIAS.

Les parents intéressés doivent retourner la fiche de préinscription remplie et signée **avant le 3 avril 2022** avec les justificatifs demandés.

Si le nombre de demandes est supérieur à la capacité de réservation de la SRIAS, une commission d'attribution sera organisée par Crèche and Go. A l'issue seront retenues les 41 familles prioritaires au regard des critères sociaux et familiaux définis par la SRIAS, et présentés dans la fiche « *Eléments nécessaires pour la commission d'attribution* ».

En cas d'égalité de points entre plusieurs familles et de nécessité d'opérer un choix, l'arbitrage sera fait en fonction de la date d'arrivée de la demande de préinscription.

Les familles ainsi retenues et accompagnées par la SRIAS bénéficient de :

- La réservation d'une place dans la crèche de leur choix, à la date qu'ils auront choisie ;
- Toute la qualité d'accueil de Crèche and Go dans ses établissements de petite taille et au suivi individualisé ;
- L'exonération des frais d'inscription ;
- D'un tarif préférentiel, équivalent à celui pratiqué dans les crèches municipales.

Les familles qui auront été sélectionnées pour l'attribution d'une place en crèche dans le réseau Crèche and Go devront nous retourner la lettre d'engagement signée au plus tard le 15 mai 2022